

**Association CamPuce**

Pour la promotion de la science

BP 5666

Yaoundé-Nlongkak

Cameroun

info@campuce.org

www.campuce.org

## **Décision No 2011/001 portant la création d'une association, dénommée « CamPuce »**

À cette date les décisions suivantes ont été prises en unanimité :

1. En vue à la loi 90/053 de 19 décembre 1990 portant sur la liberté de l'association, une association soit crée à la date d'aujourd'hui.
2. Le statut de l'association est adopté.
3. Mlle DJOUMBA A AMANG Michèle-Grace est désignée représentante de l'association. En cas de non-disponibilité cette fonction sera prise par Mme YAKI A NGON Dorothée.
4. M. JUNG Uwe est désigné conseiller technique de l'association.
5. Le processus de la légalisation de ladite association auprès des autorités sera lancé.

Le Bureau

Yaoundé, le 17 décembre 2011

Les signataires